

Prise en compte de la dérive climatique dans le projet d'évolution des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS).
Travail Social et neutralité carbone : On s'y prend comment ? On commence quand ?

En écho au dernier rapport du GIEC rendu public le 09 août dernier, la France confirme son ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ; il s'agira, à cette date, de ne pas émettre de CO² en quantité supérieure à ce que les océans, les forêts et autres puits de carbone sont capables d'absorber.

A l'échelle du pays, il faut, dès à présent, réduire nos émissions carbone de 5% par an pour espérer atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, en effet, il ne fait plus de doute que les activités humaines sont à l'origine du dérèglement climatique en cours, lequel n'épargnera aucune partie du globe.

Celui-ci a pour effet d'affecter en priorité les habitants de la planète déjà les plus vulnérables et créera des mouvements de population d'une ampleur inédite : l'ONU chiffre à au moins 200 millions le nombre de réfugiés climatiques à horizon 2050.

La France, elle-même, connaît ses premiers déplacés pour raisons climatiques : il s'agit notamment des habitants du littoral aquitain (Soulac-Sur-Mer) ou du littoral des Hauts-de-France (Ault) forcés d'abandonner leur domicile du fait d'une élévation continue et inexorable du niveau de la mer.

Aucun secteur d'activité ne sera épargné par l'effort collectif monumental qui va être à produire, lequel s'apparente clairement à un changement de modèle ou de système. Dans le monde de demain, afin d'éviter de laisser une planète en grande partie inhabitable à nos enfants, nous ne consommerons plus comme avant, nous ne nous déplacerons plus comme avant, nous ne nous chaufferons plus comme avant, nous ne nous alimenterons plus comme avant !

Même si le secteur social et médico-social n'est pas le plus émetteur de gaz à effet de serre, au risque d'être rapidement hors la loi ou plus simplement en décalage avec la nécessité largement admise selon laquelle la problématique doit être affrontée au plus vite et à toutes les échelles, il va devoir s'emparer de ces questions, réinterroger ses pratiques et inclure la préoccupation « climat » dans les projets d'évolution des établissements qui le composent.

Certains ESMS n'ont pas attendu d'y être contraints pour agir et passent déjà toutes leurs décisions au crible de l'urgence climatique. A tous les étages du secteur, un certain nombre de directeurs généraux, de directeurs d'établissement, de travailleurs sociaux, d'administrateurs ou de personnes accompagnées prennent l'initiative et repensent leur quotidien dans une logique de soutenabilité. Les pratiques qu'ils développent doivent faire école et inspirer l'ensemble de leurs homologues désireux de « faire leur part » dans la lutte



à conduire contre le dérèglement climatique sans trop savoir comment et par quel chantier entamer la démarche.

L'Institut Régional du Travail Social des Hauts-de-France, en association avec les APEI de Dunkerque, du Boulonnais et du Calais, le CERDD, le GAPAS, l'AFEJI et APF France Handicap organise une journée de sensibilisation à la problématique « Défi Climatique et Travail Social » autour de celles et ceux qui sont précurseurs en matière de pratiques innovantes visant à la réduction de l'empreinte carbone de leur établissement et de ses parties prenantes. Y seront conviés, des représentants des établissements et services désireux de passer à l'action.

Ce temps fort prendra la forme d'une journée – le **04 mai 2022** – organisée dans les locaux d'Ociné à **Dunkerque** autour de conférences - le matin - et d'ateliers – l'après-midi - lors desquels les thématiques suivantes seront abordées :

1. Transition énergétique et sobriété durable : un atout majeur pour mon ESMS !
2. Mettre en œuvre une démarche RSE favorise l'autodétermination de la personne accompagnée !
3. Rendre ma restauration collective plus durable et plus responsable !
-
4. Convaincre mon Conseil d'Administration d'aller - dans une logique de « dépenses sans regret » - vers la neutralité carbone !
5. Passer d'une mobilité polluante à une mobilité durable pour toutes les parties prenantes de mon ESMS !
6. Modifier ma politique d'achat pour décarboner durablement mon ESMS !

Dominique BOS - Directeur IRTS SGL et SCO.